

Synthèse

Dans la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine (ACAL), 740 000 personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté en 2012, soit avec moins de 990 euros par mois. Près d'un habitant de la région sur sept est en situation de pauvreté. Paradoxalement, la région regroupe à la fois des départements parmi les moins pauvres de France métropolitaine, le Haut-Rhin et le Bas-Rhin, et d'autres parmi les plus pauvres, comme les Ardennes, la Meuse et la Haute-Marne.

Au sein de la région ACAL, la pauvreté est plus marquée dans les espaces ruraux et dans les pôles urbains. Dans les zones rurales, la pauvreté est plus diffuse et souvent liée à des opportunités d'emploi moins diversifiées. Dans les grands pôles urbains, la pauvreté se concentre surtout dans les villes-centres, où plus d'une personne sur cinq est pauvre en ACAL. La proximité des services et de l'emploi attirent des populations plus vulnérables comme les jeunes, les familles monoparentales ou les personnes sans activité.

À ces publics concernés s'ajoutent les enfants : en ACAL, 139 500 personnes de 18 ans ou moins vivent dans une famille sans actif occupé, soit 11,5 % des enfants de la région. Cette proportion augmente si la famille est monoparentale ou très nombreuse. Les enfants en situation de fragilité se concentrent très largement dans les pôles urbains, où ils sont également plus nombreux à vivre avec un parent isolé.

Face à ces situations, les transferts sociaux permettent de réduire les inégalités, de prévenir les ruptures ou encore de venir en aide. Dans la région, plus de 13 % des ménages dépendent fortement de prestations sociales, à hauteur de la moyenne

nationale. Pour les 10 % des personnes les plus pauvres, ces prestations représentent 40,8 % de leurs revenus disponibles.

Concernant l'emploi, les jeunes connaissent des difficultés d'insertion. En ACAL, près d'un jeune de 18 à 25 ans sur cinq n'est ni en formation, ni en emploi en 2012. Au cours des cinq dernières années, cette proportion de jeunes non insérés a augmenté de 2,7 points. En 2012, les départements ruraux de la région, dépourvus de grands pôles d'enseignement supérieur, ont la plus forte proportion de jeunes non insérés.

En ACAL, moins de trois femmes en âge de travailler sur cinq occupent un emploi contre deux tiers des hommes. Elles exercent leur activité essentiellement dans le secteur tertiaire et ont majoritairement un statut d'employé. Les taux d'emploi féminins sont moins élevés dans les départements les plus industriels de la région. La proportion importante d'élèves et d'étudiantes en Meurthe-et-Moselle et de mères au foyer en Moselle limite aussi le taux d'emploi des femmes dans ces départements. Au contraire, dans les départements plus urbains, davantage tertiariés, le taux d'emploi des femmes est plus élevé.

Les populations jeune et féminine ont également des statuts d'emploi plus précaires que leurs homologues masculins. De même, les salariés ouvriers et employés sont davantage susceptibles d'avoir un contrat à durée déterminée. La surreprésentation de ces salariés dans certains territoires explique en grande partie les différences départementales en matière de contrat court. Dans la région, cette précarité de l'emploi est cependant limitée par la présence de salariés transfrontaliers vers

l'Allemagne, le Luxembourg ou la Suisse, moins souvent à durée déterminée que les salariés travaillant en France.

Parmi les contrats à durée déterminée, certains favorisent l'accès ou le retour à l'emploi des publics les plus éloignés du marché du travail : contrat unique d'insertion, contrat d'avenir ou contrat de génération. La « Garantie jeunes » assure aussi un soutien aux jeunes demandeurs d'emploi. Des dispositifs existent également pour faciliter l'accès au logement, parmi lesquels le versement d'allocations ou l'accès au parc de logements sociaux. En ACAL, 22,3 % des ménages bénéficient d'une allocation logement en 2014. La proportion de bénéficiaires est plus élevée dans les départements dotés de grands pôles urbains, où les loyers sont souvent plus élevés et où la part d'étudiants est plus importante. Elle est également importante dans les Ardennes, département ayant le niveau de vie le plus bas de la région. L'offre de logements sociaux est aussi un facteur important de la lutte contre l'exclusion sociale. La région ACAL bénéficie d'un parc social important. La Marne est le troisième département métropolitain en termes d'offre de logements sociaux.

En 2008, près d'un quart des ménages de la région sont en situation de vulnérabilité énergétique. Ils consacrent plus de 8 % de leur revenu au chauffage de leur logement. Dans une région où le climat est plus continental que méridional, ces dépenses sont élevées, à hauteur de 1 650 euros en moyenne par an. La région ACAL compte également une proportion importante de logements anciens, plus énergivores. Les ménages à bas revenus ou les personnes seules sont les plus vulnérables. ■